

Madame Guylène MOUQUET-BURTIN
Directrice Académique des Services de
l'Éducation nationale du Val-de-Marne
INSPECTION ACADEMIQUE
68 avenue du Général de Gaulle
94000 CRETEIL

Madame la Directrice Académique,

Ce lundi 9 avril nous avons souhaité apporter notre soutien aux parents qui ont décidé l'occupation des bureaux administratifs du collège Jean Macé de Fontenay-sous-Bois, suite à l'annonce de la fermeture d'une classe de 5^{ème} à la prochaine rentrée.

A cette occasion, nous avons également constaté la très forte inquiétude qu'a fait naître cette annonce au sein de la communauté éducative.

Par courrier en date du 3 mai 2017, nous vous avons déjà alertée sur les conséquences néfastes que cette fermeture aurait sur les conditions d'enseignement.

Une fermeture de classe de 5^{ème} porterait l'effectif par classe à plus de 25 élèves. Or, les enseignants sont déjà préoccupés par les difficultés importantes d'apprentissage et de concentration que rencontrent les élèves de 6^{ème}. Augmenter le nombre d'élèves par classe ne peut que dégrader des conditions d'enseignements déjà difficiles.

En effet, le collège Jean Macé est un établissement régulièrement touché par le non remplacement des absences de professeurs. A titre d'exemple, des élèves n'ont plus de cours d'allemand, de français et d'anglais depuis plus d'un mois. Certains ont même dû préparer le brevet blanc sans avoir la totalité de leurs enseignants à leurs côtés, ce qui compromet gravement leurs chances de réussite.

Par ailleurs, le collège Jean Macé étant classé en réseau d'éducation prioritaire, le non-remplacement des professeurs et la suppression d'une classe accentueraient les inégalités sociales que ces élèves subissent déjà. Nous ne comprenons pas et sommes pour le moins interloqués que le choix de supprimer des moyens soit fait dans un établissement où, au contraire, il faudrait les renforcer afin d'assurer l'égalité des chances pour tous.

Aussi, nous nous associons pleinement à l'action des parents et des enseignants et vous demandons de renoncer à cette fermeture de classe ainsi que de vous engager à remplacer les enseignants absents pour garantir un service public de l'Education nationale de qualité pour tous les élèves.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Directrice Académique, l'expression de nos salutations distinguées.



Sokona NIAKHATE
Conseillère départementale déléguée
Canton Fontenay-sous-Bois/Vincennes Est



Gilles SAINT-GAL
Vice-Président du Conseil départemental
Canton Fontenay-sous-Bois/Vincennes Est